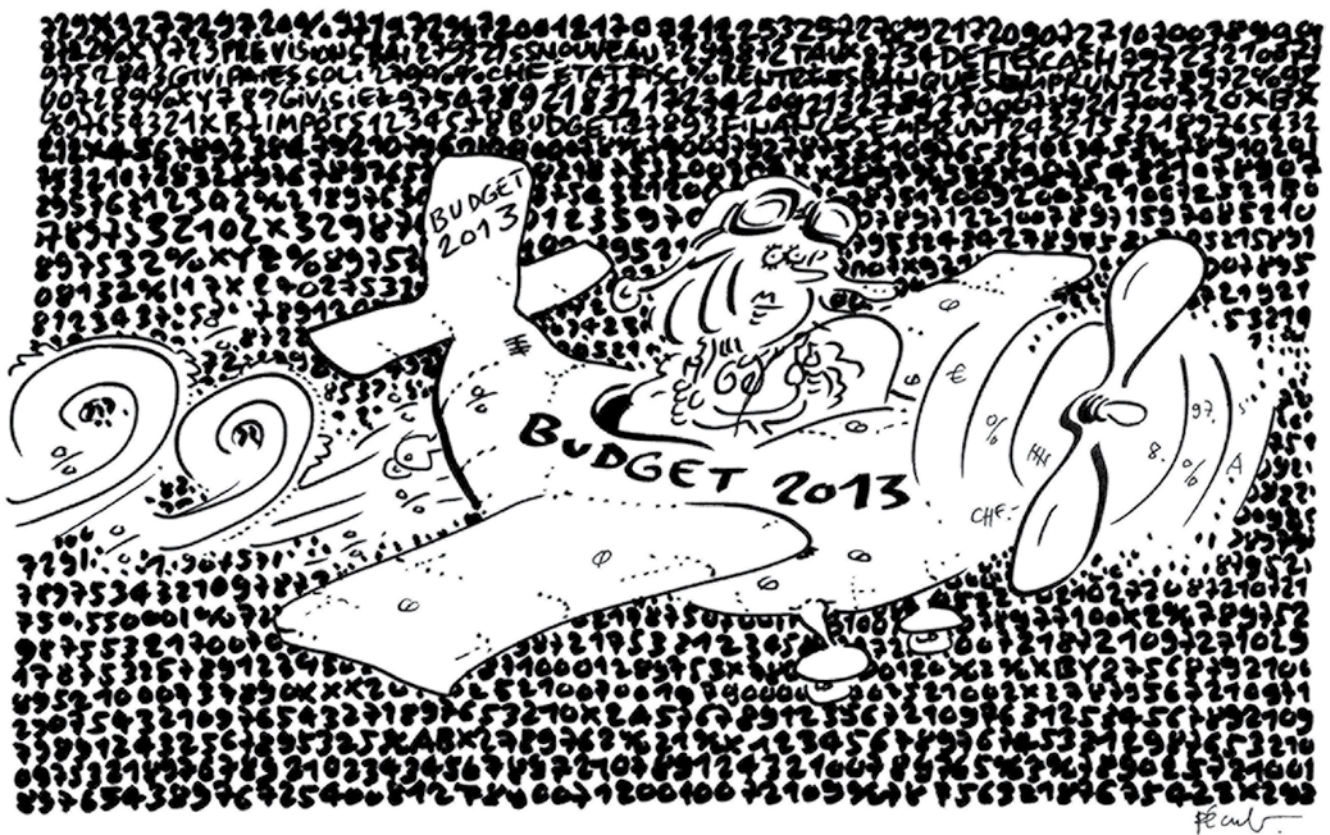




Givisiez



**Message d'automne du Conseil communal
et convocation de l'Assemblée communale
du 20 décembre 2012**

Sommaire

Message du Syndic	1-2
Convocation de l'Assemblée communale du 20 décembre 2012.....	3
Récapitulation du budget de fonctionnement 2013	4
Commentaires sur le budget de fonctionnement 2013.....	5-14
Evolution des charges liées et des impôts entre 2006 et 2013	15
Budget d'investissements 2013	16-17
Aménagement de la place de jeux de La Faye Est	18
Réaménagement du cimetière de Givisiez	19-24
Valorisation du PAD Chanteclair	25
Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux.....	26-30
Cartes journalières communes : nouveau tarif et modalités	31
Fusion 2C2G : le projet de tous.....	32-33
Engagement du futur secrétaire communal et perspectives de l'administration	34-35
Nouvelle vignette pour l'accès à la déchetterie	36
Ramassage et collecte des déchets durant les fêtes de fin d'année.....	36
Agglomération de Fribourg : une promotion économique au service de l'économie locale	37
Vie sportive, culturelle et sociale:	
GDG Aréobic	38
Concert de Noël de La Lyre de Belfaux.....	39
Invitation à la crèche vivante du Manoir	40
Bénévole ? Pourquoi pas !.....	41
Association Lire et Ecrire : cours de français écrit	42
Pro Senectute Fribourg : service de déclaration d'impôts.....	43
Habiter-Aider : deux générations sous le même toit.....	44
Avis du club de tennis de table St-Louis Givisiez.....	45

Dessins de Pécut : couverture 1, pages 18, 22, 25, 26, 33 et 35
BD de Fanny Schwab : dernière de couverture

Message du Syndic



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Vous l'avez appris par la presse au début septembre, je quitterai le Conseil communal de Givisiez le 31 décembre prochain, après quasiment 17 ans de travail pour notre belle commune. C'est donc avec un peu de nostalgie que je prends la plume pour mon dernier message en tant que Syndic avant de tourner cette page de la politique communale. Ces années passées au service de la collectivité m'ont apporté beaucoup de satisfactions, m'ont amené à faire la connaissance de nombreux citoyens et chefs d'entreprise de notre commune, de riches rencontres qui ont créé souvent des liens extraordinaires.

Une deuxième démission de l'exécutif est annoncée pour le 28 février 2013. Il s'agit de M. Didier Carrard, dont la fonction de conseiller juridique à la Préfecture de la Sarine revêt une certaine incompatibilité avec un mandat de Conseiller communal. Les deux places vacantes seront repourvues lors d'une même élection complémentaire, qui devrait avoir lieu le 3 mars 2013 à la faveur d'un scrutin populaire fédéral. Le Conseil communal convoquera le corps électoral de Givisiez en temps utile.

Malgré ces changements à l'horizon, le Conseil communal poursuit sereinement son travail et conduit de nombreux projets.

1. Tout d'abord, celui de la fusion 2C2G (voir message pages 31) qui avance à grands pas. Un comité de pilotage très motivé dessine actuellement les contours de la future commune unifiée, dont les principes essentiels seront soumis au verdict des urnes dans les 4 communes au début de l'année 2014.
2. La révision du plan d'aménagement local est en cours, basée sur le projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) approuvé en janvier 2012 par les délégués des communes. Epaulée par l'urbaniste communal, la Commission d'aménagement effectue un immense travail pour définir les grandes options du développement de Givisiez durant les quinze prochaines années. Il s'agit notamment de densifier les zones à bâtir existantes et d'aménager notre commune en prenant mieux en compte les principes d'un développement durable.

3. Il y a un an, je vous annonçais la mise sur pied par l'Office fédéral des routes (OFROU) d'un comité de pilotage pour le projet de couverture de l'A12 dans le secteur Chamblieux-La Chassotte. Aujourd'hui, les communes concernées ont demandé à rencontrer une délégation du Conseil d'Etat pour lui faire part de leur mécontentement, suite à une récente décision de l'OFROU de revoir fortement à la baisse sa participation financière. L'OFROU estime que des murs anti-bruit suffisent à régler ce problème, alors qu'un autre office de la Confédération prône la densification des secteurs bâtis. Quelle incohérence !
4. Par contre et pratiquement au même moment, le Conseil d'Etat a constitué un comité de pilotage pour l'étude de la jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre et le raccordement des futures zones d'activité de Chandolan et de Bertigny-Ouest. La commune de Givisiez est intégrée à ce comité de pilotage et pourra ainsi faire valoir son point de vue dans cet important dossier.
5. Le projet des Terrasses du Manoir avance à bon rythme. Les mandataires qui conduiront à terme cet ouvrage ont été choisis et sont à pied d'œuvre pour déterminer le coût des travaux. Des propositions concrètes pour le financement de cet ouvrage seront soumises à l'Assemblée communale en 2013.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive et de nombreux autres objets occupent régulièrement le Conseil communal. Il s'agit d'anticiper le développement de Givisiez et de créer les conditions favorables pour répondre aux besoins de la population et de l'économie. Le nouveau bâtiment scolaire inauguré en septembre dernier en est une bonne illustration.

Avant de rentrer dans le rang, je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal qui, par son travail de qualité, donne de Givisiez une excellente image bien au-delà des frontières cantonales. Un merci particulier va à mes collègues du Conseil communal pour la confiance qu'ils m'ont témoignée durant mon mandat de Syndic. Mais ils méritent surtout ma reconnaissance et celle des citoyennes et citoyens de ce village pour leur incroyable et constant engagement afin de faire de Givisiez une commune où il fait particulièrement bon vivre. Enfin, j'adresse mes vœux les meilleurs à notre secrétaire communal, Gérard Steinauer, pour une belle et longue retraite dès le 31 mai 2013.

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir et l'honneur de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, en espérant que 2013 vous apporte, chères concitoyennes et chers concitoyens, bonheur, santé et prospérité !

Jean-Daniel Wicht, Syndic

Convocation de l'Assemblée communale du 20 décembre 2012

Givisiez, le 29 octobre 2012
Référence : GST 7615

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **jeudi 20 décembre 2012 à 20.00 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 mai 2012 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Budget de fonctionnement 2013
3. Budget d'investissements 2013 :
 - 3.1 Aménagement de la place de jeux de La Faye Est
 - 3.2 Réaménagement du cimetière
 - 3.3 Valorisation du PAD Chanteclair
4. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
5. Divers

Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Jean-Daniel Wicht
Le secrétaire : Gérard Steinauer

Récapitulation du budget de fonctionnement 2013

	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0. ADMINISTRATION	1'658'380.10	190'172.00	1'628'460.00	191'100.00	1'806'920.00	207'900.00
1. ORDRE PUBLIC	352'896.70	8'836.00	381'815.00	12'000.00	395'635.00	7'000.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'390'475.85	112'536.00	3'465'605.00	82'300.00	3'725'070.00	97'370.00
3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	587'988.13	50'665.35	535'600.00	22'000.00	569'330.00	23'000.00
4. SANTE	941'608.15	26'290.90	1'039'420.00	26'800.00	1'086'200.00	29'000.00
5. AFFAIRES SOCIALES	1'736'610.25	81'967.05	1'761'620.00	2'000.00	1'764'760.00	2'000.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'525'125.94	135'580.80	1'444'440.00	116'600.00	1'420'210.00	131'100.00
7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1'938'962.01	1'759'096.85	1'878'095.00	1'734'010.00	1'988'535.00	1'742'570.00
8. ECONOMIE	41'773.51		44'630.00	0.00	47'920.00	
9. IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	5'630'489.07	15'458'587.54	4'337'180.00	14'267'730.00	3'774'175.00	14'044'370.00
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT	17'804'309.71	17'823'732.49	16'516'865.00	16'454'540.00	16'578'755.00	16'284'310.00
Excédents charges/produits fonctionnement	19'422.78	+0,11 %	-62'325.00	-0,38 %	-294'445.00	-1,81 %

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2013

Préambule

L'estimation du produit fiscal de l'an prochain est basée sur les taxations d'impôts 2010, aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales, et ajustée selon les directives du Service cantonal des contributions. Elle tient compte également de l'évolution conjoncturelle et des allègements d'impôts décidés par le Grand Conseil ces dernières années.

Quant aux dépenses liées nettes (CHF 5'191'315) résultant de dépenses fédérales et cantonales, elles enregistrent une diminution de CHF 24'245 en regard du budget 2012. En outre, les charges nettes liées à la région ascendent à CHF 2'919'390 et accusent une augmentation CHF 208'155 par rapport à l'an dernier.

Comparaisons entre budget 2013, budget 2012 et comptes 2011

	BUDGET 2013	BUDGET 2012	COMPTES 2011
0 ADMINISTRATION GENERALE	-1'599'020	-1'437'360	-1'468'208.10
Traitement, indemnités et frais du Conseil ¹¹	-352'000	-332'000	-355'254.20
Commission financière, fiduciaire et scrutateurs	-26'650	-25'200	-26'989.90
Traitement du personnel administratif ²¹	-637'450	-528'000	-507'685.30
Charges salariales nettes ³¹	-317'420	-307'020	-260'005.95
Participation à l'administration générale de l'Agglo	-39'170	-34'860	-34'486.62
Imprimés et annonces	-50'300	-50'000	-44'334.35
Fournitures de bureau, ports et téléphones	-80'300	-75'200	-76'317.90
Réceptions et délégations	-20'000	-24'000	-16'190.53
Mobilier et machines de bureau, informatique ⁴¹	-50'000	-35'500	-127'270.00
Audit de sécurité	-5'000	-5'000	
Cotisations diverses	-4'500	-4'150	-4'178.00
Frais divers de fonctionnement	-27'230	-28'430	-27'050.05
Commission de perception impôt paroissial	10'000	12'000	10'468.60
Emoluments pour documents d'identité et divers	1'000	0	1'086.10

¹¹ La rétribution du Conseil communal est budgétisée sur la base de 36 séances et environ 4000 heures de vacations.

²¹ Les salaires du personnel administratif varient en fonction de l'engagement d'un nouveau secrétaire communal, en remplacement de Monsieur Gérard Steinauer, qui prend sa retraite après 36 ans d'engagement exemplaire au service de la communauté villageoise de Givisiez. De plus, le Conseil communal engagera un(e) employé(e) de commerce notamment pour soulager les Conseillers dans l'exercice de leur mandat. En outre, un(e) nouvel(le) apprenti(e) de commerce complétera l'effectif dès le mois d'août.

³¹ Ce poste regroupe les charges sociales nettes de l'ensemble des salaires du personnel, sans la déchetterie et le cimetière qui font l'objet d'une répartition intercommunale dans leurs chapitres respectifs. Dans les charges sociales sont comprises celles relatives aux personnes qui se dévouent pour le bien-être de nos habitants. Le total des salaires se monte à CHF 1'777'050.

⁴¹ Cette rubrique comprend CHF 30'000 pour la maintenance de l'informatique et CHF 10'000 pour l'acquisition de programmes ainsi que le renouvellement de certains postes de travail.

	BUDGET 2013	BUDGET 2012	COMPTES 2011
1 ORDRE PUBLIC	-388'635	-369'815	-344'060.70
Justice de paix	-45'000	-44'600	-45'000.00
Police locale ⁵¹	-127'700	-126'580	-117'526.00
Service du feu : ⁶¹			
- Solde sapeurs-pompiers/instructeurs	-73'300	-72'100	-62'330.30
- Equipements (./ subv. ECAB)	-13'000	-13'000	-10'208.20
- Frais d'immeuble	-48'660	-34'660	-31'664.60
- Police des constructions AEAI	-3'000	-3'000	-69.80
- Entretien matériel et véhicules	-20'000	-20'000	-16'702.65
- Repas et collations	-7'000	-7'000	-6'069.00
- Frais divers de fonctionnement	-21'630	-22'190	-19'236.25
Militaire	-1'000	-500	-1'202.40
Protection civile ⁷¹	-23'345	-26'185	-33'084.15
Protection de la population (ORCOC)	-5'000	0	-967.35

⁵¹ Ce montant représente notre part à la police intercommunale (CHF 122'700), à laquelle s'ajoute une somme de CHF 5'000 pour les interventions de la pol route des sapeurs-pompiers lors de manifestations locales et régionales.

⁶¹ La défense incendie de notre commune occasionne des dépenses pour CHF 186'590, en augmentation de CHF 14'640 en raison d'une réparation à effectuer à une porte de garage.

⁷¹ Ce montant se compose de la part de Givisiez à la protection civile cantonale (CHF 5'120); le solde (CHF 18'225) représente les frais de fonctionnement de l'abri public du Champ de l'Orme.

	BUDGET 2013	BUDGET 2012	COMPTES 2011
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	-3'627'700	-3'383'305	-3'277'939.85
Cycle obligatoire :			
- Ecole enfantine, part aux dépenses cant. ⁸¹	-290'050	-271'260	-252'166.40
- Ecole primaire, part aux dépenses cant. ⁸¹	-1'260'140	-1'254'180	-1'229'568.95
- Cycle d'orientation ⁸¹	-990'335	-852'675	-836'542.00
- Autres écoles ⁸¹	-59'200	-48'200	-30'552.00
- Fournitures scolaires ⁸¹	-48'000	-46'000	-43'241.85
- Frais extrascolaires ⁸¹	-65'000	-71'800	-87'258.10
Services auxiliaires et classes spéciales ⁸¹	-122'350	-118'290	-106'173.75
Ecoles spéciales pour handicapés ⁸¹	-435'500	-429'520	-415'514.60
Formation professionnelle ⁸¹	-92'125	-87'530	-83'127.85
Bourses d'études et d'apprentissages	-2'000	-5'000	-1'000.00
Accueil extrascolaire ⁹¹	-162'000	-114'250	-111'970.45
Entretien des machines et du mobilier	-24'000	-20'000	-25'308.00
Transports scolaires de La Faye	-68'000	-53'600	-47'636.00
Administration scolaire	-9'000	-11'000	-7'879.90

⁸¹ Les dépenses obligatoires relatives à l'enseignement ascendent à CHF 3'362'700, et sont en augmentation de CHF 183'245 en regard de l'an dernier. Les dépenses de l'enseignement obligatoire représentent 20,28% du budget communal, sans les charges liées aux immeubles.

⁹¹ Le service de l'accueil extrascolaire pour les classes primaires et la collaboration avec l'Association Le Bosquet pour les enfants des classes enfantines fonctionnent de manière exemplaire. La variation des charges de cette rubrique provient de l'augmentation du nombre d'enfants qui bénéficieront de ce service.

	BUDGET 2013	BUDGET 2012	COMPTES 2011
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	-546'330	-513'600	-537'322.78
Bibliothèque communale	-59'050	-57'650	-65'316.68
Conservatoire, écoles de musique et de chant	-70'850	-76'575	-85'327.70
Participation à la culture régionale ¹⁰¹	-154'430	-148'775	-147'418.90
Parrainages divers	-4'000	-4'000	-2'699.00
Activités culturelles locales	-21'500	-21'000	-24'880.40
Participation à Radio Fribourg/Freiburg	-2'500	-2'500	-2'500.00
Frais d'exploitation du centre sportif	-77'000	-65'600	-87'324.15
Inauguration patinoire sèche, fêtes des sports	-2'500	-5'000	-856.65
Participation au site sportif de St-Léonard ¹¹¹	-25'000	-25'000	0.00
Dons aux sociétés sportives ¹²¹	-45'000	-61'000	-46'821.85
Participation Remontées mécaniques la Berra	0	0	-25'000.00
Entretien des places de jeux ¹³¹	-40'000	-5'000	-6'700.90
Camps scolaires, colonies de vacances	-44'500	-41'500	-42'476.55

¹⁰¹ Ce montant comprend notre participation convenue aux frais de fonctionnement des espaces culturels de Nuithonie et de l'Equilibre (CHF 68'200), ainsi que notre contribution à l'animation culturelle régionale (CHF 77'230).

¹¹¹ Ce montant représente notre participation forfaitaire aux divers frais liés à l'exploitation des installations sportives implantées sur le site de St-Léonard.

¹²¹ Cette somme concerne la part communale versée aux diverses sociétés sportives pour la formation de la jeunesse.

¹³¹ Ce montant représente la première étape de la mise en conformité, pour des raisons de sécurité, des équipements installés sur les diverses places de jeux.

	BUDGET 2013	BUDGET 2012	COMPTES 2011
4 SANTE ¹⁴¹	-1'057'200	-1'012'620	-915'317.25
Service d'Ambulance de la Sarine	-58'270	-59'045	-50'356.90
Soins spéciaux	-429'100	-417'230	-382'067.00
Homes pour personnes âgées	-318'350	-290'535	-266'179.40
Soins ambulatoires	-242'480	-236'610	-214'858.95
Services médical et dentaire scolaires	-9'000	-9'200	-1'855.00

¹⁴¹ L'évolution des charges de cette position résulte de la variation démographique, d'investissements réalisés dans les homes du district et du rattrapage d'une année de redevances versées aux homes (voir à ce sujet le point 4 de l'ordre du jour).

	BUDGET 2013	BUDGET 2012	COMPTES 2011
5 AFFAIRES SOCIALES ¹⁵¹	-1'762'760	-1'759'620	-1'654'643.20
Part à l'assurance maladie	500	-4'500	-32'985.25
Structures d'accueil de la petite enfance	-445'000	-446'000	-437'777.65
Institutions pour handicapés	-702'600	-723'950	-628'843.05
Part à l'aide sociale cantonale et régionale	-393'340	-386'200	-373'110.95
Contributions diverses	-113'820	-111'370	-105'450.60
Assistance locale	-53'500	-34'600	-35'131.25
Animation locale	-55'000	-53'000	-41'344.45

¹⁵¹ Les dépenses de ce chapitre correspondent à celles de l'an dernier. Les dépenses relatives à l'assistance locale ont été estimées sur la base de l'année en cours.

	BUDGET 2013	BUDGET 2012	COMPTES 2011
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	-1'289'110	-1'327'840	-1'389'545.14
Routes ¹⁶ⁱ	-711'350	-711'050	-851'925.35
- Traitement du personnel édilitaire	-268'550	-236'750	-225'023.40
- Entretien du réseau routier	-231'750	-254'550	-309'542.95
- Entretien hivernal	-40'000	-46'000	-35'184.05
- Installation d'abris bus	0	0	-67'786.00
- Consommation éclairage public	-80'000	-85'000	-82'704.75
- Etudes d'aménagements routiers	-15'000	-20'000	-53'529.60
- Frais de véhicules et de machines	-41'300	-34'000	-34'953.45
- Achats de machines et de matériel	-23'000	-23'000	-32'091.40
- Frais de télécommunications	-3'500	-3'500	-3'062.15
- Location d'espaces pour l'édilité	-10'500	-10'500	-10'497.60
- Redevance de la SGA et publicités	2'250	2'250	2'450.00
Transports publics ¹⁷ⁱ	-577'760	-616'790	-537'619.79
- Part au trafic régional	-219'030	-198'050	-180'685.00
- Participation à l'Agglo Mobilité	-305'530	-361'340	-302'648.79
- Subvention des abonnements	-47'000	-50'000	-45'316.00
- Abonnements journaliers «Flexi»	-6'200	-7'400	-8'970.00

¹⁶ⁱ Les sommes affectées au service de l'édilité correspondent au budget 2012, malgré l'augmentation du poste salaires (+ CHF 31'800). Toutefois, le Conseil communal affecte un montant de CHF 231'750 à l'entretien du réseau routier, malgré une situation financière moins favorable.

¹⁷ⁱ La participation communale au trafic régional est en augmentation de CHF 20'980, alors que celle relative à l'Agglo Mobilité accuse une baisse de CHF 55'810 suite à une modification du principe des amortissements par notre mandataire les TPF. Le montant destiné à encourager l'utilisation des transports publics ascende à CHF 53'200 (- CHF 4'200). En effet, une nouvelle augmentation des cartes journalières par les CFF nous oblige à porter le prix de vente de cette dernière à CHF 35 par journée.

	BUDGET 2013	BUDGET 2012	COMPTES 2011
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	-245'965	-144'085	-179'865.16
¹⁸¹ Eau potable (déficit 2013 CHF 6'975.- / taux de couverture 98,01%)			
- Traitement de la préposée	-4'000	-4'000	-3'213.45
- Achats d'eau au Consortium	-145'000	-145'000	-141'671.75
- Participation au déficit du Consortium	-34'720	-37'000	-38'980.65
- Entretien du réseau	-46'135	-46'105	-44'630.30
- Gestion technique du réseau (SI Fribourg)	-21'500	-21'250	-18'864.00
- Intérêts sur le capital investi	-100'000	-100'000	-100'000.00
- Produit des ventes et de la taxe fixe	344'380	343'480	340'329.20
¹⁹¹ Eaux usées (déficit 2013 CHF 0.- / taux de couverture 100,00%)			
- Entretien du réseau des canalisations	-30'150	-30'000	-30'060.35
- Honoraires et mise à jour du cadastre PGEE	-5'000	-5'000	0.00
- Frais d'exploitation des STEP	-187'000	-185'250	-179'947.85
- TVA	-20'500	-20'240	-19'863.75
- Affectation réserve renouvellement conduites	-9'585	-9'745	-50'000.00
- Intérêts sur le capital investi	-200'000	-200'000	-200'000.00
- Amortissements obligatoires	-236'000	-236'000	-236'000.00
- Produit de la taxe d'épuration	688'235	686'235	678'850.05
²⁰¹ Déchets (déficit 2013 CHF 58'990.- / taux de couverture 91,71%)			
- Frais de la déchetterie	-153'340	-140'740	-130'663.20
- Ramassage et traitement des déchets	-193'000	-192'000	-172'576.65
- Produit net des sacs taxés et de la taxe déchets	287'350	327'405	303'187.20
Divers			
- Cimetière	-14'950	-14'200	-7'011.95
- Endiguements	-25'000	-32'000	-74'523.40
- Protection de la nature	-4'600	-6'000	-1'309.80
- Aménagement du territoire ²¹¹	-123'500	-67'000	-45'224.70
- Part à l'Agglo Aménagement régional	-11'950	-9'675	-7'689.81

¹⁸¹ La rubrique «Eau potable» subit peu de modifications en regard du budget 2012 et enregistre un taux de couverture des frais de 98,01%.

¹⁹¹ La taxe d'épuration décidée le 11.10.2010 permet, d'une part, d'obtenir un taux de couverture des frais de 100% et, d'autre part, d'alimenter la réserve obligatoire pour le renouvellement des canalisations (CHF 9'585).

²⁰ L'augmentation des prix, aussi bien de l'incinération que de la collecte des déchets, ainsi que la diminution des produits de vente influencent le résultat de ce service, qui atteint un taux de couverture de 91,71%, alors que la taxe introduite visait à atteindre idéalement le 100%.

²¹ Ce poste représente le coût des études en cours pour la révision de notre plan d'aménagement local, harmonisé à celui de l'Agglomération, ainsi que la sous-traitance de la gestion des permis de construire.

	BUDGET 2013	BUDGET 2012	COMPTES 2011
8 ECONOMIE	-47'920	-44'630	-41'773.51
Part à la Corporation forestière de la Sonnaz	-10'130	-9'730	-12'020.00
Part à la promotion touristique de l'Agglo	-24'580	-24'800	-24'862.36
Part à la promotion économique de l'Agglo	-13'210	-10'100	-4'891.15

	BUDGET 2013	BUDGET 2012	COMPTES 2011
9 IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	10'270'195	9'930'550	9'828'098.47
Impôts ²²	12'131'150	11'948'900	13'187'635.58
- Revenu/fortune des personnes physiques	6'640'000	6'525'000	6'311'537.28
- Bénéfice/capital des personnes morales	2'700'000	2'675'000	2'419'690.85
- Contributions immobilières	2'135'000	2'105'000	2'140'211.60
- Prestations en capital	100'000	100'000	146'722.75
- Impôt spécial sur les immeubles	0	0	77'027.10
- Impôts sur gains immobiliers et mutations	165'000	160'000	612'160.10
- Impôts et taxes diverses	14'850	14'800	298'232.05
- Impôt sur les véhicules à moteur	373'800	382'600	360'814.20
- Impôts sur les divertissements	94'500	84'500	71'573.50
- Soldes fiscaux des années précédentes	0	0	834'007.05
- Frais de poursuites et abandons d'impôts	-47'000	-51'000	-23'906.40
- Intérêts rémunérateurs	-45'000	-47'000	-60'434.50
Péréquation financière ²³	-1'037'300	-1'135'560	-1'298'719.00
- Contribution à la péréquation des ressources	-1'160'200	-1'260'550	-1'427'058.00
- Attribution de la péréquation des besoins	122'900	124'990	128'339.00
Finances	-688'025	-631'705	-527'120.91
- Intérêts des dettes ²⁴	-215'120	-217'465	-176'758.67
- Part aux frais/produits financiers de l'Agglo	-700	-750	159.38
- Amortissements obligatoires et locations fin. ²⁴	-521'275	-462'590	-416'500.00
- Intérêts des capitaux	53'000	53'000	69'892.73
- Honoraires et frais de gestion	-3'930	-3'900	-3'914.35

Immeubles ²⁵¹	-468'290	-470'915	-535'026.85
- Commission de bâtisse	-5'000	-3'000	-2'170.00
- Traitement du personnel de conciergerie	-250'550	-237'950	-233'604.80
- Loyers du domaine communal	40'940	40'460	40'329.80
- Loyers des logements, de la Faye et du Rural	213'240	212'740	211'290.00
- Loyer du Manoir	190'000	190'000	190'000.00
- Loyers des centres sportif et scolaire	61'000	61'000	40'900.00
- Loyers payés à des tiers	-51'000	-65'000	-46'500.00
- Assurances, énergies et nettoyages	-226'475	-225'240	-197'195.75
- Honoraires pour études diverses	-5'000	-5'000	-12'806.20
- Entretien des bâtiments ²⁵¹	-241'800	-230'300	-290'136.45
- Contrats et abonnements d'entretien	-37'180	-35'770	-33'457.70
- Mises aux normes de sécurité	0	0	-17'540.25
- Achats divers et frais du Registre Foncier	-5'450	-10'150	-9'330.90
- Equipements de locaux	-60'000	-55'000	-52'085.80
- Décompte de la propriété de La Chassotte	-91'015	-107'705	-122'718.80
Postes non ventilables	332'660	219'830	-998'670.35
- Part. études diverses pour fusions diverses	-20'000	-10'000	-2'699.75
- Part. Au Bois de mon Cœur ²⁶¹	-30'000	0	0.00
- Part. de l'Etat 2ème année école enfantine	132'660	129'830	129'829.00
- Amortissements supplémentaires divers	0	0	-575'799.60
- Amortiss. supplémentaire Equilibre + patinoire		-550'000	-550'000.00
- Dissolution réserve Théâtre Equilibre + patinoire		550'000	550'000.00
- Dissolution réserve pour entretien immeubles	250'000	100'000	0.00
- Attribution aux réserves non obligatoires	0	0	-550'000.00
Résultat de l'exercice	-294'445	-62'325	19'422.78

²²¹ Comme indiqué dans le préambule, le produit fiscal (+ CHF 182'250 par rapport à 2012) a été adapté en fonction des directives du Service cantonal des contributions et de l'évolution démographique et conjoncturelle de notre commune.

²³¹ Cette position représente les effets tangibles pour notre collectivité de la péréquation financière des ressources et des besoins. Toutefois, cette dernière est réduite de CHF 98'260 en regard de l'an dernier.

²⁴¹ L'évolution de la dette communale, l'affectation des frais effectifs liés à la protection de l'environnement et le renouvellement de certains emprunts à des taux avantageux influencent directement les postes «Intérêts des dettes» (- CHF 2'345) et «Amortissements obligatoires» (+ CHF 58'685).

²⁵¹ L'ensemble des loyers du patrimoine communal, regroupés sous la rubrique «Immeubles», se monte à CHF 505'180. Le personnel, l'entretien, la location de locaux, l'équipement et les frais d'exploitation des immeubles atteignent la somme de CHF 632'455 sans La Chassotte, suite à la dissolution partielle de CHF 250'000 de la réserve figurant au bilan.

²⁶¹ Ce montant représente la participation communale à la création d'un parc ludique à l'intention des écoles et des promeneurs dans le bois de Moncor, afin de sensibiliser la population sur les effets bénéfiques de la forêt pour notre environnement.

Commentaires du Conseil communal

Malgré les efforts du Conseil communal pour maîtriser les dépenses inhérentes à chaque dicastère, ce budget confirme la tendance constatée ces dernières années, où l'on remarque que la courbe des dépenses augmente plus rapidement que celle des recettes, en raison principalement de l'évolution des charges liées cantonales et régionales (+ 21,88% depuis 2006 !). Voir à ce sujet le tableau ci-après.

En effet, la hausse du produit des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+ CHF 140'000), ainsi que la réduction de la part communale à la péréquation financière (- CHF 98'260) servent à couvrir l'augmentation des charges liées (+ CHF 183'910) et ne permettent pas d'équilibrer le budget 2013. Les dépenses nettes affectées dans le futur exercice à l'entretien de notre patrimoine se montent à CHF 488'950. La maîtrise de la situation financière sur le long terme pourrait nous conduire à réduire ces dépenses afin de maintenir notre déficit budgétaire sur des bases acceptables.

Evolution des charges liées et des impôts entre 2006 et 2013

Désignation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Comptes apurés	Comptes apurés	Comptes apurés	Comptes apurés	Comptes apurés	Comptes apurés	Budget	Budget
Population légale de référence (Nbre d'habitants N-1 = année précédente)	2186	2367	2603	2758	2982	3010	3031	3050 (estimation)
Nombre contribuables personnes physiques	1828	1944	2087	2074	2082	2094 (estimation)	2107 (estimation)	2125 (estimation)
Impôts Personnes Physiques (globalité)	6'379'730.00	6'322'098.80	6'726'260.20	7'052'900.31	7'316'667.13	(préssumé) 7'083'525.95	(préssumé) 7'280'000.00	(préssumé) 7'400'000.00
Impôts Personnes Morales (bénéfice + capital)	4'318'474.95	4'794'455.70	4'092'137.20	4'174'839.65	4'352'265.40	3'894'208.00	4'125'000.00	4'175'000.00
TOTAL RECETTES D'IMPOTS y c. immob.	10'698'204.95	11'116'554.50	10'818'397.40	11'227'739.96	11'668'932.53	10'977'733.95	11'405'000.00	11'575'000.00
Recettes d'impôts / habitant	4'893.96	4'696.47	4'156.13	4'070.97	3'913.12	3'647.09	3'762.78	3'795.08
Recettes d'impôts / contribuable pers. phys.	5'852.41	5'718.39	5'183.71	5'413.57	5'604.67	5'242.47	5'412.91	5'447.06
Charges nettes liées à l'Etat	3'052'294.80	3'228'327.75	3'686'160.99	4'110'912.60	4'322'629.85	5'052'190.20	5'215'550.00	5'191'315.00
Charges nettes liées à la Région	2'103'508.30	2'069'970.20	2'325'943.75	2'507'815.40	2'459'831.85	2'603'778.95	2'711'235.00	2'919'390.00
TOTAL CHARGES NETTES LIEES	5'155'803.10	5'298'297.95	6'012'104.74	6'618'728.00	6'782'461.70	7'655'969.15	7'926'795.00	8'110'705.00
En: % des recettes d'impôts	48.19%	47.66%	55.57%	58.95%	58.12%	69.74%	69.50%	70.07%
Charges nettes liées / habitant	2'358.56	2'238.40	2'309.68	2'399.83	2'274.47	2'543.51	2'615.24	2'659.25
Charges nettes liées / contribuable pers. phys.	2'820.46	2'725.46	2'880.74	3'191.29	3'257.67	3'656.15	3'762.12	3'816.80

Budget d'investissements 2013

3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Participation aux infrastructures culturelles régionales <i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2013 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 14 décembre 2005)</i>	CHF	250'000
Participation au Werkhof Fribourg <i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2013 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 23 mai 2012)</i>	CHF	50'000
Aménagement de la place de jeux de La Faye Est <i>(voir explications dans le présent Message)</i>	CHF	250'000

4 SANTÉ

Participation à l'agrandissement de l'HFR Fribourg <i>(dépense d'investissement liée découlant d'une décision du Grand-Conseil)</i>	CHF	17'400
--	-----	--------

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Modification des luminaires d'éclairage public - Subvention du Groupe E <i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2013 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 15 décembre 2010)</i>	CHF CHF	237'500 - 70'000
Réfection du giratoire de la route des Loisirs <i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2013)</i>	CHF	135'000
Aménagement de zones 30 km/h dans les quartiers <i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2013 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 23 mai 2012)</i>	CHF	200'000

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Taxes de raccordements au réseau d'eau potable	CHF	- 10'000
Collecteur séparatif de Beauséjour <i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2013)</i>	CHF	200'000
Collecteur séparatif de la route de l'Eglise <i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2013)</i>	CHF	50'000
- Taxes de raccordements au réseau d'eaux usées	CHF	- 15'000
Réaménagement du cimetière	CHF	350'000
- participation de la commune de Granges-Paccot	CHF	- 80'000
- participation de la paroisse <i>(voir explications dans le présent Message)</i>	CHF	- 180'000
MEP du secteur Corberayes-La Chassotte-Chandolan <i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2013 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 23 mai 2012)</i>	CHF	150'000

9 IMPÔTS, FINANCES ET IMMEUBLES

Part à la recapitalisation de la Fondation du Manoir <i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2013)</i>	CHF	1'500'000
Achat de terrain <i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2013)</i>	CHF	1'440'000
Valorisation du PAD Chanteclair <i>(voir explications dans le présent Message)</i>	CHF	300'000
Chauffage à distance au centre village <i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2013)</i>	CHF	175'000

Total net du budget d'investissements 2013	CHF	4'949'900
---	------------	------------------

Aménagement de la place de jeux de La Faye Est

Le confort d'une commune ne se mesure pas qu'à la densité de ses infrastructures souterraines, à son réseau routier, ses écoles, homes et autres équipements publics obligatoires, mais aussi - et peut-être surtout - aux installations qu'elle met en place pour favoriser l'épanouissement personnel de ses habitants.

Il en va ainsi des espaces ludiques que le Conseil communal aménage dans les différents quartiers du village, au gré de leur développement, des besoins et des moyens tant fonciers que financiers à disposition.

Outre la zone sportive de Chandolan, de belles places de sports et de jeux équipent les quartiers de Beauséjour, Fin-de-la-Croix/Mont-Carmel et le centre-village, autour de l'école.

Un peu décentré, le quartier de La Faye s'étend sur environ un kilomètre et regroupe un tiers de la population de Givisiez, soit mille habitants d'une moyenne d'âge relativement basse. Il est doté d'une place multisports sur son aile Ouest, financée par un des promoteurs du site puis cédée à la commune avec charge d'entretien.

Du côté Est se trouvent une ancienne placette - aménagée en son temps par les habitants de la route de la Faye sur un terrain résiduel - ainsi que quelques engins combinés destinés aux plus petits, placés là lors de la construction des immeubles locatifs voisins. Mais cet endroit, aujourd'hui propriété de la commune, manque de cohérence, de convivialité et surtout d'un périmètre fermé et sécurisé.

Le Conseil communal se propose de réaménager cet espace de façon appropriée, de compléter les équipements de jeux pour les bambins, d'installer quelques bancs, de planter une végétation ombrageante et de ceindre ce jardin d'une barrière protectrice. Le coût de ces travaux paysagers, prévu au plan financier et inscrit au budget d'investissement 2013, s'élève à CHF 250'000.

Le Conseil communal sollicite dès lors de l'Assemblée communale du 20 décembre 2012 un crédit de **CHF 250'000**, à prélever des capitaux disponibles, pour l'aménagement de la place de jeux de La Faye Est.



Réaménagement du cimetière de Givisiez

Le cercle d'inhumation

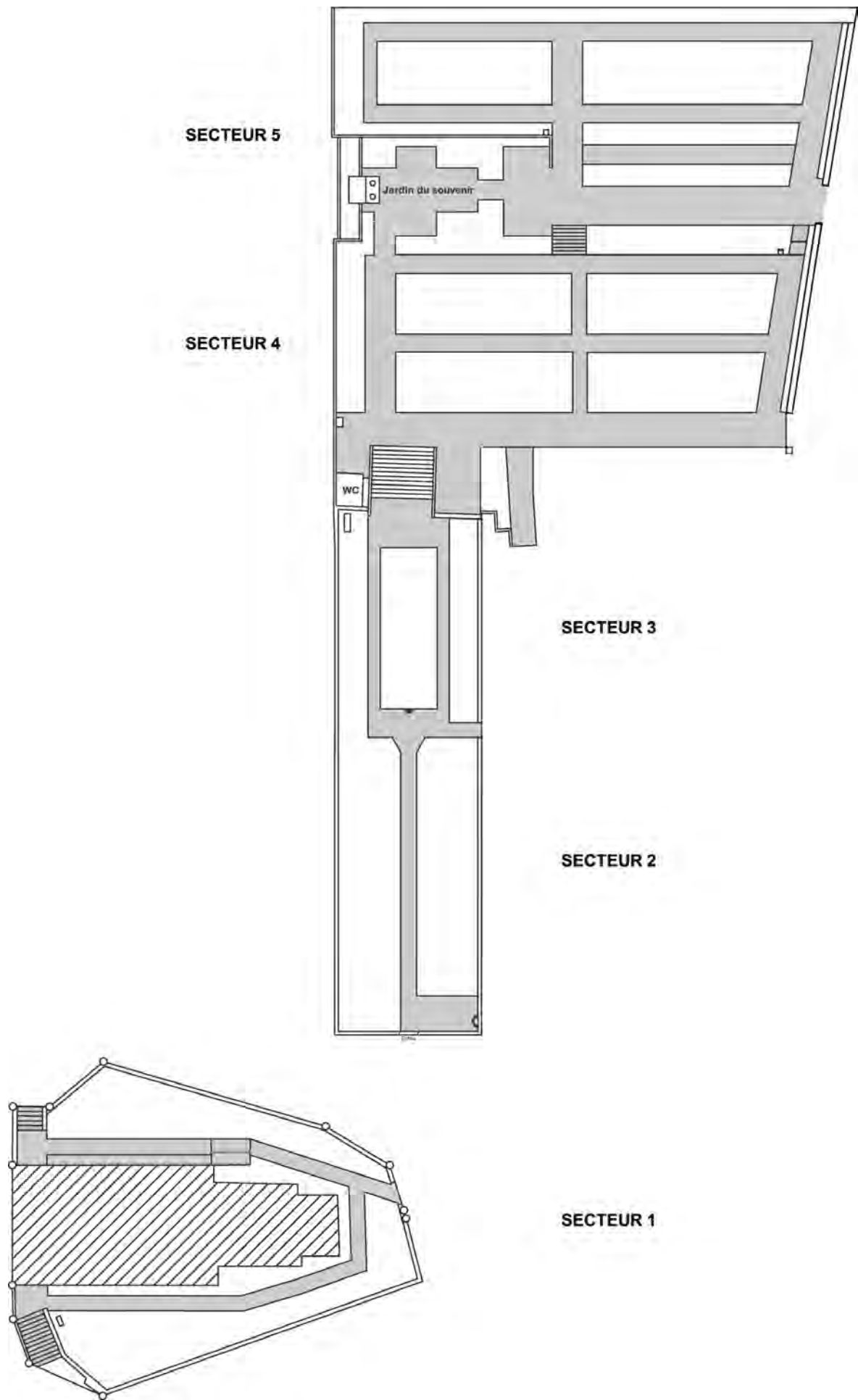


Le secteur 2 aujourd'hui

Le cimetière de Givisiez sert prioritairement à l'ensevelissement des personnes domiciliées et/ou décédées sur le territoire des communes de Givisiez et Granges-Paccot, qui forment ensemble un cercle d'inhumation. Celui-ci est géré par la Commission du cimetière, regroupant des représentants des deux communes et de la paroisse catholique de Givisiez et Granges-Paccot.

La paroisse ne participe normalement pas aux frais d'aménagement et d'entretien du cimetière, puisque la loi attribue aux communes la tâche de pourvoir à l'inhumation de leurs défunts.

Les rapports entre les deux communes sont régis par la «Convention intercommunale pour le cimetière de Givisiez», signée le 29 octobre 2009 par les Conseils communaux. Ainsi, Givisiez et Granges-Paccot se répartissent les frais du cercle d'inhumation au prorata de leurs populations légales respectives.



Le cimetière

Le cimetière de Givisiez compte plusieurs secteurs :

Le secteur 1 (pourtour de l'église)

Il comprend le cimetière historique des membres de la famille d'Affry, la sépulture d'anciens curés de la paroisse, les caveaux de famille et quelques tombes concessionnées (donc renouvelables) d'adultes et d'enfants. Cette ceinture de tombes autour de l'église fait partie du paysage traditionnel et ne saurait disparaître, notamment en raison des tombes historiques protégées.

Le secteur 2

Il s'agit du premier agrandissement du cimetière, réalisé en 1940. On n'y trouve plus aujourd'hui que quelques tombes collectives de congrégations religieuses (voir ci-après).

Le secteur 3

Le second agrandissement, datant de 1960, sert à d'anciennes et aux nouvelles tombes concessionnées d'adultes et d'enfants.

Le secteur 4

Lors du troisième agrandissement, en 1980, on construisit un colombarium - c'était le premier du canton - et quatre carrés engazonnés destinés à des tombes dites «à la ligne» (non renouvelables) et concessionnées d'adultes.

Le secteur 5

Le dernier agrandissement, effectué en 2000, regroupe une extension du colombarium, le jardin du souvenir, un carré de tombes cinéraires et deux carrés engazonnés en réserve.

Ces dix dernières années, la tendance à l'incinération des défunts s'est fortement renforcée, les ensevelissements de corps devenant plus exceptionnels. Ainsi, à vues humaines et sauf circonstances exceptionnelles, le cimetière de Givisiez suffira aux besoins communaux sans qu'il faille procéder à un nouvel agrandissement sur les terrains déjà acquis à cet effet dans le prolongement du secteur 5.

Il y a donc lieu de réaménager le secteur 2, qui n'est plus indispensable au cimetière mais où la place disponible permettrait notamment de dégager l'espace public entre l'église, la chapelle ardente, la cure et le centre paroissial.

Parallèlement, d'autres travaux d'entretien se justifient dans les secteurs 1 et 3, que la Commission du cimetière a décidé d'inclure dans une même demande de crédit.



Le centre paroissial en retrait, partiellement caché

Les congrégations religieuses



Plusieurs congrégations religieuses ayant œuvré dans la paroisse depuis le début du XXe siècle, ont déjà disparu ou disparaissent peu à peu du paysage local, à savoir :

- les Sœurs franciscaines servantes de Marie (Pension Ste Marie, devenue Le Manoir)
- les Sœurs de la charité (Maison Ste Jeanne Antide)
- les Sœurs de Nevers (Pouponnière Ste Bernadette, devenue Le Bosquet)
- les Sœurs fidèles compagnes de Jésus (Pensionnat de La Chassotte)
- les Frères maristes (Pensionnat de Bonlieu).

Leurs monuments funéraires resteront à terme les seuls témoins de cette époque bénie, où religieuses et religieux oeuvraient en faveur de la collectivité dans l'enseignement, l'éducation, le social et la santé. Si rien n'est entrepris pour les sauver, la disparition de ces monuments plongera dans l'oubli cette somme de dévouement, d'abnégation et de services dont de nombreuses générations bénéficièrent durant tant d'années dans la paroisse.

Le nécessaire réaménagement de ce secteur 2 offre une belle opportunité d'y créer un «mémorial des congrégations religieuses», où ces monuments regroupés de façon harmonieuse perpétueront le souvenir de ces institutions et la reconnaissance que nous devons à leurs serviteurs.

Les travaux prévus

Le projet retenu, suite à un concours d'idées lancé auprès de professionnels de l'aménagement paysager, satisfait pleinement au cahier des charges fixé par la Commission du cimetière en accord avec les Conseils communaux et le Conseil de paroisse. Il prévoit plusieurs lots, dont les frais seront répartis de façon différente entre le cercle d'inhumation et la paroisse en fonction de la nature des travaux :

Le lot 1 : Réaménagement du secteur 2

La démolition partielle du mur d'enceinte à l'entrée du secteur 2, côté route de l'Eglise, permettra la création d'un espace de rencontre améliorant le confort et la sécurité des paroissiens et des visiteurs de l'endroit. Cette ouverture dégagera aussi la vision réciproque entre les quatre bâtiments de la paroisse, en intégrant mieux le centre paroissial actuellement caché en retrait. Une végétation basse appropriée, structurée par quatre arbres, y apportera l'ambiance paisible recherchée.

Un peu plus en arrière, un sobre jardin minéral rassemblera en verticalité les monuments funéraires des congrégations religieuses. Un banc complétera cet espace mémorial alors que, plus loin, la croix du secteur 3 guidera le visiteur vers l'entrée du cimetière proprement dit.

Compte tenu de la spécificité de ces travaux et du bénéfice que les parties en tireront, leur coût devisé à CHF 200'000 sera réparti à raison de 50% à la charge de la paroisse et 50% à la charge du cercle d'inhumation.

Le lot 2 : Réfection de la haie du secteur 3

La haie de thuyas longeant le mur d'enceinte du secteur 3 porte de nombreuses cicatrices de monuments funéraires enlevés. En mauvais état et vieille de 50 ans, elle pose de nombreux problèmes d'entretien entre les tombes, dont certaines s'y encastrent quasiment.

La Commission du cimetière entend profiter du réaménagement du secteur 2 pour remplacer cette haie de thuyas par un décor végétal mieux approprié. Cette dépense d'environ CHF 20'000, qui ne concerne que le cimetière, sera intégralement prise en charge par le cercle d'inhumation.

Le lot 3 : Travaux autour de la chapelle ardente

Les abords de la chapelle ardente, seront transformés de manière à bien intégrer celle-ci dans son nouvel environnement et sécuriser ses usagers par rapport à la route. Cela concernera le pavage, le mur d'angle et la végétation.

Estimé à CHF 40'000, ce réaménagement sera à la charge de la paroisse, propriétaire de la chapelle.

Le lot 4 : Réfection des allées du secteur 1

Les allées du pourtour de l'église méritent une réfection, qui se fera dans le même esprit que le dallage de la place de rencontre du secteur 2. En outre, une plate-bande d'hortensias garnira le pied de façade de l'église de façon à lui créer une base et y apporter une coloration par la floraison et le feuillage d'une essence rustique et incontournable.

Ces travaux concernant autant le cimetière que l'église, leur coût d'environ CHF 80'000 sera réparti par moitiés entre le cercle d'inhumation et la paroisse.

Le lot 5 : Remaniement du secteur 1

Parallèlement aux travaux du lot 4, il y aura lieu de redresser et/ou réaligner certains monuments funéraires. Devisé à CHF 10'000, ce remaniement ne concernera que le cercle d'inhumation.

Le lot 6 : Réaménagement de la route de l'Eglise

S'il est prévu de réaliser les travaux des lots 1 à 5 durant le premier semestre 2013, le lot 6 ne pourra pas être entrepris avant la réhabilitation - actuellement à l'étude - de la ferme de Bocard.

Il s'agira alors de transformer la route de l'Eglise en «zone de rencontre», où la loi sur la circulation routière accorde la priorité aux piétons et limite à 20 km/h la vitesse du trafic. Le projet lauréat du concours prévoit dans ce contexte un accès de plain-pied à l'église, sans escalier côté ferme, le remplacement du massif mur d'enceinte par une barrière plus légère, garnie de buis en boules dans le prolongement de ceux de la Place d'Affry, et la mise en valeur de la petite placette vis-à-vis de la cure.

Une étude plus détaillée, à entreprendre en temps utile, définira le coût de ces travaux, qui sera réparti entre la commune de Givisiez, propriétaire de la route, la paroisse, le cercle d'inhumation et les propriétaires des terrains voisins, selon une clé à définir sur la base de critères appropriés.

La répartition des coûts

En fonction de ce qui précède, la répartition des coûts des lots 1 à 5 se récapitule ainsi :

	Devis	Cercle d'inhumation		Paroisse	
Lot 1	200'000	50%	100'000	50%	100'000
Lot 2	20'000	100%	20'000	0%	0
Lot 3	40'000	0%	0	100%	40'000
Lot 4	80'000	50%	40'000	50%	40'000
Lot 5	10'000	100%	10'000	0%	0
	350'000		170'000		180'000

Répartie entre les communes de Givisiez et Granges-Paccot au prorata de leurs populations légales, la part du cercle d'inhumation coûtera CHF 90'000 à Givisiez et CHF 80'000 à Granges-Paccot.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 20 décembre 2012 l'octroi d'un crédit brut de CHF 350'000 pour les lots 1 à 5 du réaménagement du cimetière de Givisiez, dont à déduire CHF 260'000 de participations de tiers, soit une somme nette de **CHF 90'000** à la charge de la commune de Givisiez, à prélever des capitaux disponibles en 2013.

Valorisation du PAD Chanteclair

Affecté en «Zone mixte» et situé à l'ouest de la route de Belfaux, entre la ferme de l'Épinay et la route Laurent-Butty, le terrain de Chanteclair fut acquis par la commune en 1993 et 2004 afin de maîtriser le développement du centre-village et renforcer son attractivité à l'abri de toute spéculation.

Après l'établissement d'un «plan d'aménagement de détail» (PAD), qui fixait notamment les critères d'implantation, de volumétrie, d'affectation, de circulation et d'équipement, la commune pouvait vendre deux parcelles pour l'installation - bénéfique à Givisiez - d'un commerce de cycles et d'une boucherie en bordure de la route cantonale.

Il reste aujourd'hui 5'703 m² à valoriser, dans un secteur clé du village, à proximité immédiate de la Résidence Le Manoir. Mais il s'agit de bien réfléchir à la destination de ce précieux terrain, aux caractères architecturaux ainsi qu'à la forme de sa valorisation.

En effet, le Conseil communal envisage de mener cette opération en partenariat avec la Fondation du Manoir, en y réalisant des logements prioritairement destinés aux personnes âgées.

Une première phase de cette réflexion passe par des études d'architecture et d'urbanisme et un concours d'idées, afin d'intégrer au mieux ces futures constructions dans un environnement sensible, puis viendront les études d'avant-projet. Parallèlement, il y a lieu de faire estimer la valeur du terrain que la commune de Givisiez mettra à la disposition de cette entente régionale.

Dès lors, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 20 décembre 2012 un crédit de **CHF 300'000** pour les actes préparatoires à la valorisation du PAD Chanteclair, montant à financer par un emprunt.

Celui-ci entraînera un amortissement de 4% (CHF 12'000) et un intérêt de 2% (CHF 6'000), soit une charge annuelle de CHF 18'000 pour le compte de fonctionnement.

Ces frais seront évidemment reportés sur le prix des terrains.



Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)

L'Assemblée communale du 23 mai 2012 a accepté une modification des statuts de l'ACSMS qui fixait notamment une nouvelle clé de répartition des frais entre les communes membres.

Cette modification ne prenait toutefois pas en compte la clé de répartition des frais financiers des EMS - comme l'exige une récente disposition légale - et d'autres modalités formelles méritaient aussi d'être encore précisées.

Le 30 mai 2012, l'Assemblée des délégués de l'ACSMS adoptait donc diverses modifications des articles 6, 35 et 46 des statuts de l'association, demandant aux communes de les approuver jusqu'au 31 décembre 2012.

Le message y relatif, édicté par l'ACSMS, figure aux pages suivantes du présent document.

Vu le bienfondé des nouvelles dispositions prévues, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale du 20 décembre 2012 d'approuver la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS), telle que proposée par son Assemblée des délégués du 30 mai 2012.

**LA QUALITÉ DES SOINS ET LA
BONNE SANTÉ DES PATIENTS
RESTE AU COEUR DES STATUTS.**



Message

A l'attention des Communes membres de l'ACSMS concernant la modification des articles 6 et 35 et l'introduction des articles 35bis et 46 des Statuts de l'ACSMS, adoptées par l'assemblée des délégués du 30 mai 2012.

(Frais financiers des EMS et frais de fonctionnement de la Codems – Clé de répartition)

1. Introduction

Suite à la votation populaire du 7 mars 2010, aux termes de laquelle les citoyennes et les citoyens fribourgeois ont accepté la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), les associations de communes disposent d'un délai échéant au 31 décembre 2012 pour fixer la clé de répartition régissant leurs rapports financiers. Par son message du 18 novembre 2010, le Comité invitait l'Assemblée des délégués de fixer les clés de répartition applicables au HMS, à la FASDS, au SAS et aux indemnités forfaitaires pour aides aux personnes à domicile. Considérant le besoin d'unité dans toutes les associations intercommunales de la Sarine, une répartition unique de 75% à raison de la population légale et de 25% à raison de la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF) a été retenue. Les modifications statutaires y relatives ont été acceptées par l'Assemblée des délégués du 15 décembre 2010.

A cette occasion, la clé de répartition des frais financiers des EMS n'avait toutefois pas été prise en compte. En effet, contrairement aux autres domaines (ambulances, aide et soins à domicile, indemnités forfaitaires), ce n'est que le 9 décembre 2010 que le Grand Conseil a introduit dans la Loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS) l'obligation pour les associations de communes d'introduire dans leurs statuts une clé de répartition des frais financiers des EMS (chiffre 2, ci-dessous) et des frais de fonctionnement de la Codems (chiffre 3) conforme à la nouvelle LPFI, l'actuelle clé de répartition prévue par la LEMS devenant caduque au 31 décembre 2012. C'est donc par ce message que nous vous proposons de régler ces problématiques.

Dans le même temps, nous vous proposons de régler une fois pour toute la question lancinante du délai de paiement des frais financiers des EMS (chiffre 4) et de clarifier la question du statut des commissions de districts instituées par la législation dans le domaine médico-social par rapport à l'ACSMS (chiffre 5).

2. La répartition des frais financiers des EMS

Toutes les communes membres de l'ACSMS doivent prendre en charge les coûts des frais financiers des EMS situés sur le territoire du district de la Sarine. Comme dans de nombreuses associations, la répartition des frais financiers entre les communes s'effectuait jusqu'ici en tenant compte du système de péréquation basé sur l'indice de capacité financière. Pour les frais financiers des EMS, la loi sur les EMS prévoyait pour l'heure une répartition mixte à hauteur de 50% de la population légale et un critère péréquatif (50% de la population légale pondérée par l'indice de capacité financière). L'indice de la capacité financière n'existant plus et ayant été remplacé par l'indice de potentiel fiscal, la loi nous oblige à prévoir dans nos statuts une clé de répartition conforme aux principes de la LPFI.

Conformément à la ligne adoptée jusqu'ici, le comité vous propose de reprendre à l'article 35 des statuts la même clé de répartition que pour les autres tâches de l'ACSMS, à savoir **75% selon la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF)**. Il paraît en effet logique de retenir la même clé de répartition au sein de chaque institution gérée par l'ACSMS, ne serait-ce que pour une question de simplification et de sécurité du droit. Cette manière de procéder permet de maintenir une solidarité intercommunale complémentaire entre les communes à fort potentiel fiscal et les autres communes, ce que le seul critère de la population n'apporte pas. Le premier tableau en annexe mentionne, à titre indicatif, sur la base du budget 2012, les incidences par commune du changement de clé de répartition. Selon l'article 14 alinéa 1 lettre a LEMS, la nouvelle clé de répartition doit entrer en vigueur au plus tard le **1^{er} janvier 2013**. Pour cette raison, le nouvel article 46 des statuts fixe à cette date de la modification statutaire proposée.

3. La répartition des frais de fonctionnement de la CODEMS

Selon l'article 13 alinéa 4 LEMS, notre association doit également fixer d'ici au 1er janvier 2013 la clé de répartition des frais de fonctionnement, c'est-à-dire des charges administratives de la Commission de district en matière d'EMS (Codems). Pour les raisons invoquées ci-dessus, le Comité vous propose d'adopter (art. 35 des statuts) la même clé de répartition que pour les frais financiers des EMS et les autres tâches de l'ACSMS, à savoir **75% selon la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF)**.

4. Le délai de paiement des frais financiers aux EMS

La question lancinante du délai de versement des montants aux EMS fait discussion depuis de nombreuses années déjà. En effet, plusieurs EMS ont fait valoir des difficultés dans leurs liquidités en raison du retard du versement des frais financiers. Ces retards s'expliquent notamment par le fait qu'historiquement la CODEMS attendait de recevoir tous les comptes des EMS, la liste des placements de résidents hors districts en Sarine ainsi que la décision du canton relative à la moyenne cantonale des frais financiers avant de procéder au calcul. Généralement, il fallait compter un retard de deux ans dans le paiement des prestations. Une première tentative d'accélération des versements a permis à la CODEMS de rattraper 6 mois de retard, mais le paiement des frais financiers intervient toujours avec 18 mois de délai. Pour pallier le manque à gagner des EMS, la CODEMS leur verse des intérêts de retard (intérêts moratoires) dont le taux oscille en fonction des divers taux d'intérêts auxquels les EMS sont soumis, le taux moyen tournant autour de 2.4%. Il n'empêche que cela n'a pas réglé le problème de fond pour les EMS qui n'ont pas de commune ou d'association de commune comme support juridique pour prendre en charge leur déficit d'exploitation, tout comme cela alourdit les factures des communes qui couvrent le déficit des EMS dont elles assument la charge.

Face à cette situation insatisfaisante, la CODEMS, de concert avec le comité de l'ACSMS, a recherché une solution permettant de prendre en compte tant l'intérêt des EMS que celui des communes. L'idée d'exiger des communes qu'elles versent en une fois le montant nécessaire au rattrapage (environ 7,5 millions de francs) a été d'emblée écartée, en raison du poids démesurée d'une telle solution sur les finances communales. La possibilité de procéder à un lissage de ce rattrapage sur trois ans a également été examinée, mais cette solution présente le double inconvénient de ne pas permettre aux EMS de régler définitivement le contentieux existant et de devoir le trainer sur plusieurs années, tout en faisant peser une charge financière très importante sur les communes durant les trois années concernées.

Au final, la proposition retenue consiste à recourir à un emprunt unique pour solder définitivement le retard. A cet effet, le nouvel article 35bis doit permettre à l'ACSMS de procéder, à une seule reprise, à un emprunt unique d'un montant maximal de 8 millions de francs sur une durée de 10 ans. La CODEMS n'ayant pas de personnalité juridique, elle ne peut recourir elle-même à l'emprunt, raison pour laquelle il est prévu que l'emprunt soit contracté par l'ACSMS. Le montant de 8 millions de francs correspond à l'estimation de ce qui sera, au plus, nécessaire au rattrapage d'une année de frais financiers. La période de 10 ans a été choisie afin de pouvoir amortir l'emprunt à des conditions raisonnables. Outre le fait que les taux d'intérêts sont particulièrement favorables actuellement – et même inférieurs au taux moyen de l'intérêt moratoire versé aux EMS – cette solution offre le double avantage de régler définitivement le décalage de paiement des frais financiers aux EMS, tout en permettant aux communes d'économiser un montant très substantiel d'intérêts moratoires, de quelques 3 millions de francs sur dix ans. A ce sujet, un tableau explicatif est annexé au présent message. Il indique les chiffres de base des calculs des frais financiers des EMS, les modalités d'emprunt et d'amortissement, ainsi qu'une projection comparée sur dix ans de la méthode actuelle et de la solution proposée.

Une fois ce rattrapage effectué, le paiement courant des frais financiers des EMS par la CODEMS s'effectuera simplement au moyen d'avances calculées sur la base des chiffres de l'année précédente, le solde étant versé en fin d'année, une fois les comptes bouclés et les montants définitifs des frais financiers connus. Dans ce cas de figure, aucun intérêt ne sera versé.

Il est prévu que la nouvelle disposition statutaire entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013 (art. 46 nouveau des statuts) afin de ne pas perdre encore une année et de pouvoir procéder immédiatement au rattrapage des frais financiers de l'année 2012 (payables selon le système actuel en 2014).

5. Statut des commissions de district et relations avec l'ACSMS

L'ACSMS entretient depuis de nombreuses années des liens privilégiés avec deux commissions de districts actives dans le domaine médico-social : la commission de district des EMS (CODEMS) et la commission de district pour l'aide et les soins (souvent improprement appelée "commission pour les indemnités forfaitaires" ou "commission sarinoise").

Contrairement à ce que laisse penser l'actuel article 6 des statuts, ces deux commissions ne sont toutefois pas des « organes » de l'ACSMS, mais de véritables « autorités » instituées directement par la législation cantonale concernant les EMS (art. 13s. LEMS) et l'aide et les soins à domicile (art. 9 LASD).

La nouvelle formulation de l'article 6 permet de clarifier le caractère autonome de ces deux commissions, tout en soulignant l'étroite collaboration qui doit exister entre elles et l'ACSMS.

6. Conclusion

La modification des statuts a été acceptée par 46 oui, 2 non et 3 abstentions par l'assemblée des délégués de l'ACSMS du 30 mai 2012.

Conformément à l'article 113 LCo, les communes membres de l'association sont invitées à soumettre la modification statutaire à l'approbation de leur législatifs communaux d'ici au 31 décembre 2012 et à transmettre à l'association un extrait des procès-verbaux des séances au cours desquelles les législatifs ont pris position sur ces statuts.

S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci doit être approuvée par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population.

AU VU DE CE QUI PRECEDE, LE COMITE DE DIRECTION DE L'ACSMS INVITE LES COMMUNES MEMBRES A APPROUVER LES MODIFICATIONS SUIVANTES DES ARTICLES 6, 35, 35BIS (NOUVEAU) ET 46 (NOUVEAU) DES STATUTS :

Pour le comité de direction de l'ACSMS

Le Président : C.-A. Ridoré, Préfet

La secrétaire : C. Ferrari, Directrice

Villars-sur-Glâne, le 18 septembre 2012

Organes

Art. 6.- ¹ Les organes de l'Association sont :

- a) l'assemblée des délégués,
- b) le comité de direction,

[supprimé]

² L'Association entretient des liens privilégiés avec les autorités de district instituées par la législation spéciale, à savoir :

- a) La commission de district prévue par la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile;
- b) La commission de district des EMS prévue par la loi du 23 mars 2001 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées.

f) Frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées (EMS)

Art. 35.- Les frais financiers liés aux dépenses d'investissement des établissements médico-sociaux et les frais de fonctionnement de la Commission de district des EMS sont pris en charge par les communes-membres. Ils sont répartis entre elles selon la clé suivante :

75% selon le nombre d'habitants (population légale); 25% selon la population légale de chaque commune pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF) de la commune.

Art. 35bis (nouveau).- L'Association peut contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

TITRE V. Dispositions transitoires et finales

Art. 46 (nouveau).- Les articles 6, 35, 35bis et 46 adoptés par l'assemblée des délégués du 30 mai 2012 entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Cartes journalières communes nouveau tarif et modalités

Il n'y a pas que Noël qui tombe en décembre, l'augmentation des tarifs CFF aussi...

Dès le 9 décembre 2012, en effet, le jeu annuel de cartes journalières coûtera CHF 12'900.-, soit une augmentation totale de CHF 1'600.- enregistrée en deux fois depuis celle de décembre 2010.

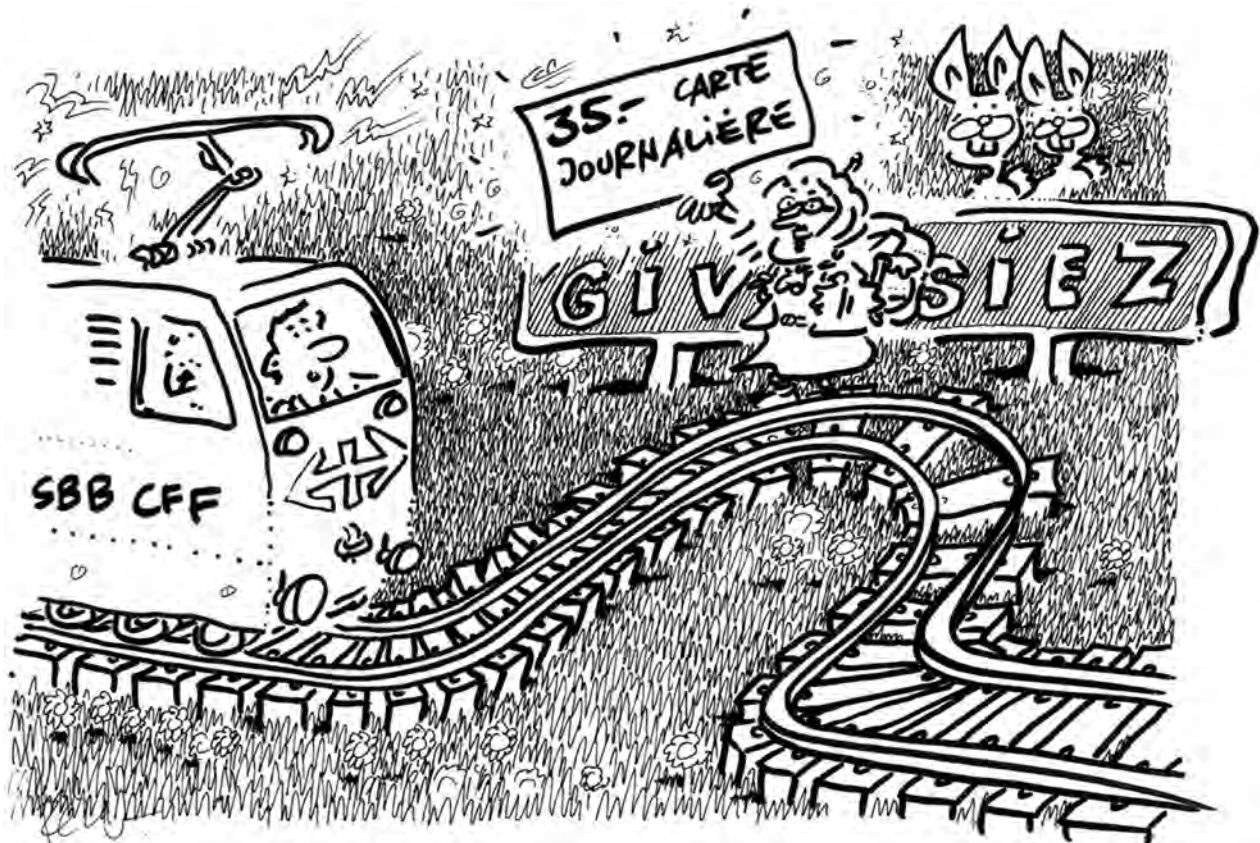
Dans un contexte budgétaire de plus en plus serré, une telle inflation oblige évidemment le Conseil communal à revoir le prix de vente de ces titres de transport, actuellement fixé à CHF 30.-/jour.

Ne voulant pas, pour l'heure, remettre en question les 8 cartes journalières mises à disposition de la population, le Conseil communal en a porté le prix de vente à CHF 35.- dès le 1^{er} janvier 2012.

D'autre part et pour améliorer au maximum leur taux d'utilisation, les cartes journalières sont aussi vendues les 15 jours précédant leur date de validité à des personnes n'habitant pas à Givisiez.

Petit rappel au passage : l'administration communale n'enregistre aucune réservation de cartes journalières, par téléphone, par courrier, par courriel ni au guichet. Les personnes domiciliées à Givisiez peuvent consulter la disponibilité de ces cartes au guichet virtuel de www.givisiez.ch, après s'être légitimées.

Bon voyage à tous !



Fusion 2C2G : le projet de tous



La votation du projet de fusion est annoncée au 31 mars 2014. Un site internet est désormais en ligne pour répondre aux questions liées au projet de fusion 2c2g et suivre l'actualité de celui-ci. Toute idée de nom pour la nouvelle commune est bienvenue.

Un projet de société

Les Conseils communaux de Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot ont émis le souhait unanime de fusionner leurs communes d'ici les prochaines élections de 2016. Ce projet baptisé «2C2G» s'inscrit dans un processus de regroupement des communes du Grand-Fribourg. Au-delà des avantages purement pratiques et rationnels qu'une telle fusion rend possibles, ce projet s'inscrit profondément dans une réflexion de société, de collaboration et d'énergies mises en commun. Un projet tourné vers l'avenir, vers les nouveaux défis que nous aurons tous à relever qu'ils soient liés à l'évolution démographique, à la mobilité dans ses aspects, à l'économie en général ou bien encore à la défense de nos intérêts communs face aux diverses forces extérieures.

Un site internet

Le processus de fusion des Communes de Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot se poursuit avec la mise en ligne d'un site internet à l'adresse www.2c2g.ch. Plateforme d'un dialogue permanent entre vous et votre administration, vous y trouverez notamment des informations sur le projet, son avancement ainsi que des réponses précises aux questions les plus courantes (FAQ). Vous pouvez également y donner votre avis au travers d'un espace spécialement dédié à vos remarques et autres propositions bienvenues.

Assurer la représentativité des cercles électoraux

En termes de calendrier, la votation populaire du projet de fusion 2C2G est fixée au 31 mars 2014, le temps que les autorités cantonales l'examinent et transmettent leur préavis. Puis il conviendra d'organiser les élections des autorités et de sceller l'organisation de la nouvelle commune d'ici à fin 2015 pour que la fusion soit effective au 1^{er} janvier 2016. Ce calendrier présente 2 avantages, l'un de lancer la nouvelle commune avec des règlements adaptés et unifiés, l'autre d'assurer la représentativité des anciens cercles électoraux au sein de l'exécutif durant la législature de 2016 à 2021. Actuellement, la Convention de fusion est en cours d'établissement. Elle sera finalisée au printemps 2013.

Poursuite d'une excellente collaboration

Les Conseils communaux de Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot poursuivent ainsi leur excellente collaboration. Afin de mener à bien ce projet de fusion, ils se sont adjoints le soutien et les compétences de 2 entreprises spécialisées, l'une pour l'accompagnement global du projet (BDO) et l'autre pour sa communication (ACTALIS SA). Des informations seront transmises ponctuellement pour annoncer l'avancée des travaux de fusion 2c2g.

Un nouveau nom...

Le nom de la nouvelle commune est actuellement en discussion. Un concours d'idées pour ce nouveau nom est lancé auprès des citoyens des quatre communes.

Les localités de Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot de la future commune fusionnée garderont leurs noms et figureront tels quels sur les cartes routières et sur les panneaux d'entrée des localités. Quant à la future commune, personne n'imagine sérieusement qu'elle puisse s'appeler «Chéorgigran» ou «2C2G»...

Les autorités communales savent que de nombreux habitants se sentent concernés par le nom de la future commune, parce que cette question touche à l'identité même de leur cadre de vie. Aussi ont-elles décidé de faire appel à leur créativité en organisant un concours d'idées destiné à trouver le meilleur nom de la nouvelle entité communale réunissant les quatre localités.

Les conditions de ce concours sont les suivantes:

1. Le concours est réservé aux personnes domiciliées dans les communes de Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot.
2. Chaque personne ne peut faire qu'une seule proposition.
3. Les propositions peuvent se faire par le site Internet www.2c2g.ch ou être adressées à votre administration communale avec, sur l'enveloppe, la mention «Concours d'idées 2c2g».
4. La proposition devra être expliquée.
5. Le délai pour faire parvenir les réponses est fixé au 31 décembre 2012.

Les Conseils communaux sélectionneront les meilleures réponses et retiendront le nom à proposer dans le contrat de fusion.

Dix participant(e)s au concours ayant formulé une proposition correspondant aux conditions ci-dessus seront tiré(e)s au sort et récompensé(e)s.

Le choix du nom de votre future commune est important. Alors... Sortez vos stylos et laissez libre cours à votre imagination !

Vous pouvez retrouver ces informations et ces conditions liées à cette recherche de nom sur le site www.2c2g.ch.

Quelques dates

Le calendrier ci-dessous fixe des dates importantes de cette fusion, dates liées aux différents impératifs d'organisation, de gestion ainsi que de contrôle cantonal.

Printemps 2013 :	Projet de convention de fusion
31 mars 2014 :	Votation populaire
1^{er} avril 2014 - 31 décembre 2015 :	Mise en place de la nouvelle organisation
Automne 2015 :	Election des nouvelles autorités
1^{er} janvier 2016 :	Fusion

Les Conseils communaux
de Chésopelloz, Corminboeuf,
Givisiez et, Granges-Paccot

Engagement du futur secrétaire communal et perspectives de l'administration



M. Gérard Steinauer, administrateur communal, partira en retraite le 31 mai 2013 après 36 ans d'activité au service de la commune de Givisiez.

Son adjointe et boursière communale Mme Karine Rusterholz préférant conserver ses responsabilités financières, le Conseil communal a engagé M. Philippe Vorlet comme futur secrétaire communal.

Agé de 52 ans, marié et père de 3 enfants, domicilié à Fribourg, M. Vorlet est ingénieur HES en architecture paysagère. Il suivit ensuite avec succès une formation post grade HES-SO en gestion d'entreprise, puis acquit une solide expérience de secrétariat au sein d'organisations patronales et professionnelles. Parallèlement, il œuvra comme rédacteur et traducteur pour différentes revues bilingues spécialisées.

M. Vorlet est entré en fonction le 6 août dernier. Jusqu'à la prise effective de ses nouvelles responsabilités au printemps prochain, il œuvre en tandem avec M. Steinauer, s'imprégnant des très nombreux et variés dossiers - souvent de longue haleine - qui occupent le Conseil communal.

Ainsi, la transition devrait s'effectuer sans à-coup et dans la continuité que requiert une bonne marche des affaires.

Le Conseil communal est heureux de compter M. Vorlet parmi les collaborateurs cadres de l'administration communale, au service des autorités, de la population et des entreprises de Givisiez. Sûr que ses compétences, son expérience et ses qualités humaines l'aideront à effectuer ses tâches à la hauteur des attentes de son employeur, il souhaite à M. Vorlet de trouver dans cette importante fonction de secrétaire communal les satisfactions professionnelles et l'épanouissement personnel auxquels il aspire.

Selon les statistiques officielles, Givisiez est la commune fribourgeoise qui connut le plus fort taux de croissance depuis l'an 2000 : 59,4% (soit 20% de plus que la commune classée deuxième !). D'autre part, une récente enquête de la Weltwoche plaçait Givisiez en tête des communes fribourgeoises dans la qualité de vie offerte à sa population et son économie. Ces chiffres réjouissants et flatteurs révèlent non seulement les efforts consentis jusqu'ici pour les atteindre, mais impliquent aussi une constante adaptation des structures communales, dont l'administration.

Pour faire face aux tâches toujours croissantes que cela représente, le Conseil communal a prévu au budget 2013 l'engagement d'une force de travail supplémentaire à l'administration, prenant du même coup diverses mesures de réorganisation de celle-ci.

Que Givisiez adhère à la fusion 2C2G où que la commune doive continuer seule son chemin encore quelques années, ces forces administratives lui seront de toutes façons nécessaires pour accomplir sa mission.



Nouvelle vignette pour l'accès à la déchetterie

La déchetterie est ouverte aux habitants de Givisiez et Granges-Paccot, communes qui en assument les frais d'exploitation.

Un contrôle d'accès s'impose afin de s'assurer que seuls les ayant-droit y déposent leurs déchets. Depuis 1994 et avec succès, ce contrôle s'opère au moyen d'une vignette, **collée à l'intérieur de la vitre arrière droite de son véhicule.**

De cette façon, le préposé peut effectuer ce contrôle d'un simple coup d'œil depuis son poste de travail. A défaut de la vignette, sa mission sera de s'adresser au conducteur pour lui rappeler les directives.

Chaque ménage de Givisiez et Granges-Paccot reçoit gratuitement une vignette et peut en obtenir une deuxième à l'administration communale, pour une seconde voiture ou lors d'un changement de celle-ci.

Il se justifie de changer périodiquement ces vignettes, notamment en raison des nombreux départs d'habitants des deux communes. Ainsi, la vignette blanche introduite au début 2009 sera-t-elle remplacée par une vignette violette dès le 1^{er} janvier 2013.

Merci à chacun de la coller comme indiqué, au bon endroit !

Ramassage et collecte des déchets durant les fêtes de fin d'année

Contrairement à ce qui figure - par erreur - dans le plan de ramassage publié à la page 184 de P'tit Givi, le ramassage hebdomadaire des déchets ménagers aura lieu

**le lundi 24 décembre et
le lundi 31 décembre**

au lieu des mardis jours de Noël et de Nouvel-An. Comme chaque année, par contre, la déchetterie sera fermée les 24, 26, 31 décembre et 2 janvier.



Agglomération de Fribourg : une promotion économique au service de l'économie locale

Avec l'aménagement du territoire, la mobilité, la culture et le tourisme, la promotion économique est l'une des tâches essentielles de l'Agglomération de Fribourg, dont Givisiez fait partie avec 9 autres communes.

Mme Séverine Lago anime depuis juillet 2011 le service de la promotion économique de l'Agglo. Parallèlement au développement d'une promotion régionale d'agglomération, elle a comme mission de soutenir l'économie locale des communes membres, en faisant bénéficier les entreprises de toute une série de prestations de services, telles que :

- la gestion des zones d'activité (terrains) disponibles pour l'implantation de sociétés;
- la participation avec les communes à l'évolution de zones affectées au tissu économique;
- des conseils adéquats et l'encadrement, voire l'orientation vers des prestataires spécifiques de toutes sociétés sur le territoire de l'Agglomération, qu'il s'agisse de conseils en matière de coaching, de transferts technologiques, de financement, d'imposition, etc.;
- un rôle actif dans la revitalisation de certaines rues et quartiers de commerçants;
- la coordination de projets innovants issus de particuliers ou d'entreprises, susceptibles d'être soutenus financièrement par la Nouvelle Politique Régionale du canton.

La promotion économique de l'Agglo entretient des relations régulières avec la promotion économique cantonale, la Chambre de commerce de Fribourg ainsi que les diverses associations cantonales et régionales.



Pour contact :

Agglomération de Fribourg
Mme Séverine Lago
Responsable de la promotion économique
Boulevard de Pérolles 2
CH-1700 Fribourg
Tél. 026 347 21 06
severine.lago@agglo-fr.ch

Vie sportive, culturelle et sociale



« GDG AÉROBIC »

Mesdames de Givisiez et alentours, avez-vous envie de bouger ?

Alors venez nous rejoindre le

MARDI SOIR DE 19H00 À 20H00

à la salle de gymnastique de Givisiez.

Nous vous proposons une heure diversifiée mélangeant cardio, step, body-sculpt, abdos-fessiers et stretching.

Pour de plus amples renseignements Colette Jungo se tient à votre disposition au 026 534 51 31.

Au plaisir de vous rencontrer...

CONCERT DE NOËL

La Lyre de Belfaux

Direction Maurice Monnet-Monay

Dimanche 9 décembre 2012
17.00 à l'église de Belfaux
Suivi du verre de l'amitié au centre paroissial

La paroisse de Givisiez & Granges-Paccot
La résidence Le Manoir



Invitation

**Le samedi 22 décembre à 18h00
dans la cour du Manoir à Givisiez
Messe avec Crèche vivante**

Après la célébration, les résidents du Manoir et les paroissiens seront invités à se rencontrer autour d'une tasse de thé et d'un morceau de pain.

BÉNÉVOLE? POURQUOI PAS!



Intéressé-e par un engagement bénévole?

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe plus de 60 organisations membres
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
- assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

Les membres du réseau

- sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch



Association Lire et Ecrire

EDUQUA

COURS DE FRANÇAIS ÉCRIT

Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées

Ces cours s'adressent aux personnes :

- ◆ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

Des cours intensifs sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac
Quand ? Cours en journée ou en soirée
Prix ? Participation de Fr. 50.-/mois (ou arrangement)
Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance chômage

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch



SERVICE DE DECLARATION D'IMPOTS

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne

Quand ? Du 28 janvier 2013 au 28 mars 2013

Coûts ? Fr. 50.— pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.— pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres)

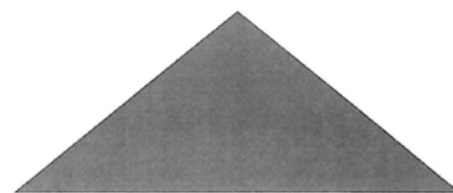
Renseignements et rendez-vous

**Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1 Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30**

Pro Senectute en un clin d'œil

CANTON DE FRIBOURG

Deux générations sous le même toit



habiter aider

La Croix-Rouge fribourgeoise recherche des seniors qui mettent à disposition une chambre à un/e étudiant/e. En contrepartie, il/elle lui rend de l'aide et des petits services au quotidien convenus ensemble.

Cette nouvelle forme de cohabitation vous intéresse?

026 347 39 79 (7h30-11h30) ou
habiter.aider@croix-rouge-fr.ch

www.croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



TENNIS DE TABLE

**Vous souhaitez pratiquer le tennis
de table dans une ambiance
amicale et détendue ?**

**Vous êtes justement libre le
mercredi soir de 20h à 22h ?**

**Dans ce cas, n'hésitez pas à
rejoindre le**

**CLUB DE TENNIS DE TABLE
ST LOUIS
A GIVISIEZ.**

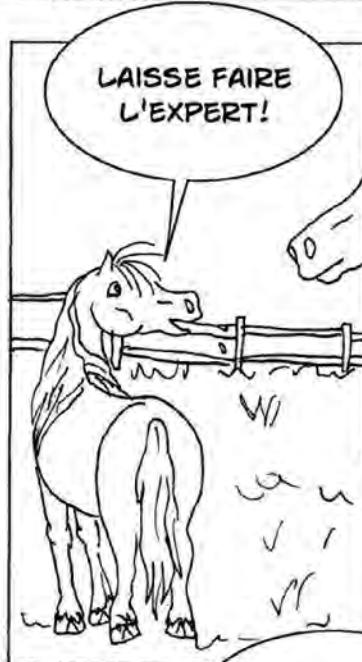


Faveurs pour les habitants de Givisiez.

Contacteur :

Andrei ROSENWASSER, rte du Bugnon 41 à 1752 Villars-sur-Glâne,
tél. 026/402.00.12

LE COPAIN DE LILI



Fanny